

le 18 juillet 1974

**STATEMENT
DISCOURS**



DÉCLARATION DU
SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES
MONSIEUR MITCHELL SHARP

CHYPRE

Déclaration du Secrétaire d'Etat aux Affaires
extérieures sur la situation à Chypre

Le Gouvernement canadien a suivi de près le déroulement des événements qui sont survenus récemment à Chypre pour empêcher que la situation ne se détériore davantage et contribuer au règlement pacifique du conflit. Ce faisant, il a gardé présentes à l'esprit les considérations suivantes:

1. Le Canada a toujours appuyé l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, île qui est notamment un Etat membre du Commonwealth. En conséquence, le Gouvernement canadien déplore le renversement par la force du Gouvernement cypriste démocratiquement élu et souhaite qu'un gouvernement constitutionnellement valide soit rétabli dans l'Ile; nous nous efforcerons de contribuer par tous les moyens appropriés à la réalisation de cet objectif.

2. Il semble ne faire aucun doute que les officiers des Forces armées grecques qui servaient dans la Garde nationale cypriste ont joué un rôle actif dans le mouvement visant à renverser le gouvernement du président Makarios. Pour sa part, le Gouvernement grec a déclaré publiquement que l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de Chypre devaient être maintenues. Nous jugeons qu'il est important que cette déclaration se traduise par des gestes concrets de la part du Gouvernement grec et notamment par le rappel des officiers susmentionnés afin qu'il ne soit plus question d'ingérence grecque ce que les autorités d'Athènes ont décrit comme étant les affaires intérieures de Chypre.

3. Le Gouvernement canadien est d'avis, qu'en plus des efforts déployés par les autres organisations et gouvernements intéressés, une collaboration étroite entre les gouvernements du Royaume-Uni, de la Grèce et de la Turquie constitue le meilleur moyen de parvenir au règlement pacifique du conflit qui a éclaté à Chypre; au terme des Accords de 1959 de Londres et de Zurich, les trois gouvernements susmentionnés ont contracté l'obligation formelle de préserver l'indépendance de Chypre. Ils sont aussi tenus,

entre autres, de se consulter mutuellement dans des circonstances comme celles qui règnent actuellement à Chypre. Nous demandons instamment à ces trois gouvernements d'entamer ces consultations dans les plus brefs délais. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra écarter de façon efficace le danger d'une action unilatérale qui pourrait avoir de graves conséquences.

4. Le Gouvernement canadien note la modération et la réserve dont ont fait preuve jusqu'à maintenant la communauté cyprïote turque à Chypre et le Gouvernement de la Turquie, tous deux étant évidemment troublés par la tournure récente des événements dans l'Ile. Il espère que cette modération et cette réserve se poursuivront, tandis que les divers éléments de la communauté internationale continueront leurs efforts en vue de découvrir une solution pacifique et acceptable au problème cyprïote.

5. Nous suivons d'un oeil attentif les délibérations du Conseil de sécurité qui étudie actuellement le problème de Chypre. Même si nous ne sommes pas membres du Conseil, nous ne portons pas moins une attention spéciale à ce problème étant donné notre participation à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Comme l'utilité future de ce rôle repose sur le rétablissement du Gouvernement constitutionnel dans l'Ile, nous sommes disposés à coopérer par tous les moyens possibles à toute initiative que décidera de prendre le Conseil de sécurité.

6. La situation qui règne est source de préoccupation directe et immédiate pour l'ensemble des pays membres de l'OTAN et notre représentant permanent à Bruxelles participe aux consultations qui se tiennent entre les représentants des autres pays membres, y compris la Grèce et la Turquie, afin de trouver une solution pacifique au conflit.

6. Le Gouvernement canadien se préoccupe naturellement non seulement du bien-être des militaires canadiens des Forces de l'ONU à Chypre, mais aussi de celui de tous les autres civils canadiens qui se trouvent dans l'Ile et nous nous réjouissons du fait que rien, à l'heure actuelle, ne laisse supposer un danger imminent. Néanmoins, notre ambassadeur à Tel Aviv, de qui relève Chypre, a reçu instruction de recommander aux Canadiens qui n'ont pas à traiter d'affaires

urgentes dans l'Ile, de partir pendant qu'ils peuvent encore le faire. Nous avons pris cette mesure de précaution parce qu'une aggravation de la situation risquerait fort de limiter l'aide que le Gouvernement canadien pourrait fournir à ses ressortissants. Nous espérons que les vols commerciaux reprendront sous peu; advenant toutefois que ce ne soit pas le cas ou que la situation vienne à se détériorer davantage, nous avons prévu, de concert avec le ministère de la Défense nationale, des plans d'urgence pour évacuer les Canadiens à bord d'aéronefs des Forces armées canadiennes.